

RÈGLEMENT « JEU CONCOURS PARC ASTERIX 2019 »

ARTICLE 1 : Société organisatrice :

EVEN'DIA, éditrice du magazine SPORTMAG au capital de 8000€, Mas de l'Olivier, 10 rue du Puits, 34 130 Saint-Aunès, immatriculée sous le numéro 450 263 785 RCS Montpellier, organise **du 15 mai au 30 juin 2019 à minuit**, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat avec tirage au sort s'intitulant « Jeu concours Parc Astérix 2019 ».

ARTICLE 2 : Qui peut participer ?

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans.

Les membres de la direction et du personnel d'EVEN'DIA ne peuvent participer. D'une façon générale est exclue de ce droit de participation, toute personne participant de façon directe ou indirecte à la mise en œuvre de ce jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de son application par EVEN'DIA, qui statue en dernier ressort sur tout cas litigieux et toute difficulté d'interprétation. Toute instruction supplémentaire fournie par EVEN'DIA, et placée sur le site web, sera considérée comme faisant partie intégrante du règlement.

Ce jeu est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse mail, même numéro de téléphone).

ARTICLE 3 : Accès

Ce jeu est accessible par le réseau Internet à l'adresse suivante <https://www.sportmag.fr/jeu-concours/gagnez-vos-deux-entrees-pour-le-parc-asterix> (ci-après le « site »).

Le remboursement forfaitaire (0,68 € TTC) des frais de connexion pour l'inscription s'effectue sous forme de virement sur simple demande écrite par lettre recommandée à EVEN'DIA, Mas de l'Olivier, 10 rue du Puits, 34130 Saint-Aunès en joignant un RIB/RIP. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse, même RIB/RIP) sur justificatif des frais de connexion à Internet. Ce remboursement ne pourra s'appliquer qu'aux utilisateurs se connectant sur une base gratuite ou forfaitaire (câble, ADSL).

ARTICLE 4 : Durée

La participation est effective **du 15 mai au 30 juin 2019 à minuit**.

Aucune réclamation ne peut être formulée à l'encontre des organisateurs par un participant n'ayant pu se connecter suite à un problème technique temporaire sur la page du jeu concours.

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de nécessité, de modifier, proroger ou annuler ce délai sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit engagée dans ce fait.

ARTICLE 5 : Comment Participer ?

Le jeu entre dans la catégorie des jeux gratuits sans obligation d'achat.

Toute participation doit se faire uniquement sur Internet, à l'exclusion de tout autre moyen (toute participation par voie postale est notamment exclue).

Pour valider sa participation, le participant doit dûment remplir le formulaire d'inscription. Pour cela, il suffit de :

- Se connecter sur <https://www.sportmag.fr/jeu-concours/gagnez-vos-deux-entrees-pour-le-parc-asterix>
- Inscrire ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) dans le formulaire prévu à cet effet.

Toute inscription incomplète, inexacte ou comportant des réserves sera considérée comme nulle.

ARTICLE 6 : Tirage au sort et lots offerts

6.1 - Désignation des gagnants :

Un tirage au sort parmi les participants sera effectué **le 3 juillet 2019** au siège social de la société EVEN'DIA et déterminera les gagnants des lots offerts.

6.2 - Le jeu est doté des lots suivants :

40 entrées, à raison de 2 entrées par gagnant.

Les entrées seront valables une journée jusqu'au **5 janvier 2020 inclus**, selon le calendrier d'ouverture et hors événements spéciaux.

Les gagnants seront personnellement informés par courrier électronique au plus tard 7 jours après le tirage au sort et devront confirmer la réception de leur gain par retour de mail. Les « lots » seront adressés par voie postale par la société EVEN'DIA SPORTMAG, dans un délai variable, en fonction de la date du mail de réponse du gagnant.

Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 7 jours suivant la confirmation de son gain, EVEN'DIA se réserve le droit de remettre le prix à un autre gagnant.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Le prix ne pourra être échangé ou remboursé. Aucune compensation en liquide ou en crédit ne sera octroyée.

Le prix pourra être cédé sur décision du gagnant qui en informera EVEN'DIA par écrit. EVEN'DIA se réserve la possibilité de remplacer le lot par un gain d'une valeur au moins équivalente en cas d'indisponibilité ou pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 7 : Responsabilité

EVEN'DIA ne saurait être tenu pour responsable de la perte de tout courrier électronique ou papier, de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, de la qualité de leur mode d'accès, qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Plus généralement, EVEN'DIA ne saurait être tenu responsable des détournements éventuels ou les risques de contamination par des virus circulant sur le réseau. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 8 : Données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, applicable en France, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données personnelles, en vous adressant à EVEN'DIA / SPORTMAG - Mas de l'Olivier, 10 rue du Puits, 34 130 Saint-Aunès.

Les données personnelles communiquées par les participants seront utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu et ne seront pas conservées par la suite sauf en cas d'acceptation expresse du participant.